

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité
Région Rhône-Alpes – Département du Rhône –
Arrondissement de Villefranche-sur-Saône – Canton de Belleville –
Commune de CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2011

Les comptes rendus complets des réunions sont consultables en mairie.

PCET - PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Ce dispositif visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par les collectivités, ses habitants et divers partenaires a fait l'objet d'une présentation par le personnel de la Communauté de Communes Beaujolais Val de Saône aux élus. Les actions susceptibles d'être mises en place à l'échelle communale devront être répertoriées. Dossier à suivre.

ASSAINISSEMENT

Le **projet de zonage** fera l'objet d'une enquête publique entre le 9 décembre 2011 et le 9 janvier 2012. La population sera réglementairement informée de cette procédure (annonces légales, affichage, site internet).

L'entreprise SCIRPE, de Sainte Foy Lès Lyon, a été retenue pour réaliser les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration. Toutefois, la signature du marché n'interviendra qu'après octroi du financement nécessaire (emprunts).

FINANCES

72 m2 de terrain nu seront acquis dans les lotissements Clos de la Fontaine 1 et 2 pour réaliser un **chemin piétonnier** à usage public.

A noter la décision d'acheter un **logiciel de gestion pour le cimetière** en 2012.

URBANISME

Une **modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols** sera organisée, pour supprimer un emplacement réservé inscrit au POS.

La **Taxe d'Aménagement** (TA) est instituée en lieu et place de la Taxe Locale d'Équipement (TLE), au taux de 5% sur l'intégralité du territoire communal, à compter du 1/3/2012.

RAPPORT DU MAIRE SUR L'USAGE DES DELEGATIONS QU'IL A RECUES

- Sélection de l'entreprise chargée de construire la station d'épuration
- Désignation de Maître Claire DEFAUX, avocate en droit public, pour assister la commune dans un recours en urbanisme

RECENSEMENT DE LA POPULATION – Deux agents recenseurs seront recrutés pour réaliser l'enquête qui aura lieu entre le 19 janvier et le 18 février 2012

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23 HEURES 05 MINUTES.

Vu pour être affiché le 21/11/2011 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884